asdr
association de soins à domicile à La Réunion

La transplantation rénale

Elle consiste à greffer un rein dans l'abdomen. Le principe de la greffe de rein est de remplacer les fonctions des reins malades par celles d'un nouveau rein ou « greffon rénal » issu d'un donneur.

Les reins malades restent en place. Leur fonction rénale devient progressivement nulle.

Le nouveau rein peut venir d'un prélèvement réalisé sur une personne récemment décédée ou d'un donneur vivant. L'équipe médicale s'assure de la compatibilité entre donneur et receveur, à l'aide d'examens immunologiques, ceci afin d'éviter une réaction immunitaire du rejet du greffon rénal.

A La Réunion, le bilan et l'opération sont réalisés au Centre Hospitalier Universitaire – site Félix Guyon à Saint-Denis, seul établissement habilité pour les transplantations rénales à La Réunion.

Pour les donneurs vivants, l'intervention a lieu en métropole.

Le suivi se fait à l'hôpital dans un premier temps, puis conjointement entre l'hôpital et le néphrologue de votre choix.